



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ANPE

Question écrite n° 47871

Texte de la question

M. Michel Hannoun appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'insuffisance des services mis à la disposition des chômeurs dans certaines agences locales de l'ANPE. Certaines agences ne disposent pas de logiciels leur permettant de faire des recoupements entre les offres d'emploi et les profils professionnels des chômeurs. Ces derniers en sont donc parfois réduits à faire des recherches seuls, dans la limite de leurs faibles moyens financiers. On sait pourtant que la recherche d'un emploi est fort coûteuse et que les agences ne peuvent pas toujours mettre à la disposition des chômeurs des téléphones, des fax ou des photocopieuses. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin d'améliorer les moyens et les services des agences locales de l'ANPE.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47871

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 472